



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAÛTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230404-2023_22-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 28/03/2023

Étaient présents : 41

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadals				CDC du Grand Saint Emillionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	EX	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	EX	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX			Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	

		Madame POIRIER		Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Titulaires		Suppléants		Reçu en préfecture le 14/04/2023
CDC Isle Double Landais				Publié le MUNDWEILER S'LO
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		ID : 033-253306617-20230404-2023_22-DE
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel V = Visioconférence PP = Présentiel partiel EX = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Monsieur BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur RENARD, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde.
- Monsieur JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur POTIER, délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.
- Monsieur MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame FONTENEAU, Vice-Présidente et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Monsieur HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais est arrivé en cours de séance, soit à 14h41.
Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI est arrivée en cours de séance, soit à 14 heures 44.

Sur les 48 Délégués titulaires qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 avril 2023, 43 d'entre eux étaient présents ou représentés.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230404-2023_22-DE

DELIBERATION n° 2023- 22

Objet : Modification des délibérations n° 2020-38 et n°2021-25 portant délégation d'attribution du Comité Syndical du SMICVAL au Président en matière d'emprunt.

Rapporteur : Jean -Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	43

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-10 (par renvoi de l'article L 5711-1 du CGCT),

Vu les statuts du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment les articles 9 et 10,

Vu le règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment l'article 20,

Vu la délibération n° 2020-25 du 30 juillet 2020 portant élection du Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération n° 2020-38 du 30 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Comité Syndical du SMICVAL au Président,

Vu la délibération n°2021-25 du 08 avril 2021 portant modification de la délibération susvisée, (n°2020-38).

Considérant qu'à la demande de Monsieur le Receveur, il convient de préciser le périmètre de la délégation d'attribution du Président concernant les emprunts et les lignes de trésorerie, en indiquant des montants maximums.

Considérant que la délibération n°2021-25 a placé ce montant, s'agissant des emprunts, à hauteur de 5 000 000€.

Considérant que les marchés financiers actuels imposent une certaine réactivité pour bloquer les propositions des banques suite aux consultations.

Considérant qu'il apparaît important d'obtenir les meilleures conditions d'emprunt pour que le président puisse signer l'offre la plus intéressante pour la collectivité.

Considérant, entre autres choses, les évolutions des taux. Il convient de relever le plafond susvisé à hauteur de 8 300 000€ dans la limite des inscriptions budgétaires.

Considérant que les autres délégations d'attribution adoptées lors des assemblées générales du 30 juillet 2020 et du 08 avril 2021, restent inchangées.

Il est donc demandé au Comité Syndical de bien vouloir donner délégation au président pour signer les contrats d'emprunts pour un montant maximum de 8 300 000€, conformément aux inscriptions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

Session des éléments
ID : 033-253306617-20230404-2023_22-DE

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents,

Pour	41
Contre	02
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'accepter les modifications apportées aux délégations d'attribution suivantes :

- ✓ Procéder à la préparation, passation et exécution des emprunts pour un montant maximum de 8 300 000 €, révisable chaque année, lorsque les crédits sont prévus au budget, à leur renégociation, remboursement anticipé et arbitrage des index et taux.

Article 2 :

Les autres délégations d'attribution du Comité Syndical au Président prises en assemblée générale du 30 juillet 2020 par les délibérations n° 2020-38 et n°2021-25 restent inchangées.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 avril 2023

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Publié le : 17/04/2023

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL